



Pôle d'équilibre territorial et rural du C?ur Entre Deux Mers (Siren : 200049682)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Targon
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/12/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	20 bis grand rue
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33760 TARGON
Téléphone	05 .5 6. 23 .9 5. 17
Fax	05 .5 7. 34 .5 6. 00
Courriel	info@coeurentre2mers.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	98 560
-----------------------------	--------

Densité moyenne 173,92

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
33	CC des Coteaux Bordelais (243301355)	CC
33	CC des Coteaux de Garonne (243301470)	CC
33	CC des Portes de l'Entre Deux Mers (243301439)	CC
33	CC du Canton de Targon (243301298)	CC
33	CC du Créonnais (243301215)	CC
33	CC du Secteur de Saint Loubes (243301249)	CC
33	CC du Vallon de l'Artolie (243301173)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>Missions d'étude et de suivi nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévu et en vue de la réalisation de la Charte de pays</i></p>
<p>Autres</p> <p>- Préfiguration et fonctionnement des Pays</p> <p><i>Le syndicat mixte a pour objet d'exercer les missions d'études et de suivi nécessaires à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévu et en vue de l'élaboration et de la réalisation de la charte de Pays. Dans cet objectif le syndicat pourra contractualiser avec les collectivités territoriales, l'Etat et l'Europe.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)